

MOTION RÉSERVE CIVILE PÉNITENTIAIRE

L'UFAP UNSa Justice rappelle que les missions offertes à la réserve civile pénitentiaire ne doivent pas se substituer aux emplois statutaires.

L'UFAP UNSa Justice revendique l'attribution des postes et une cartographie validée dans des "commissions d'examen de la réserve civile" dans lesquelles les organisations syndicales représentatives sont consultées.

L'UFAP UNSa Justice revendique l'exonération fiscale des indemnités versées au titre de la réserve civile et leur augmentation.

L'UFAP UNSa Justice revendique :

- Le partage équitable des journées de missions entre les réservistes
- Un appel d'offre des missions ouvertes chaque trimestre auprès de tous les contrats réservistes selon les qualifications de départ
- Un ciblage des missions par corps

Par ailleurs, L'UFAP UNSa Justice s'oppose à tout nouvel élargissement des missions dévolues aux réservistes.